Typologie des espaces

Le cœur du village possède une physionomie de bourg rural. Ainsi, les espaces publics y sont peu nombreux. Nous y relevons surtout des espaces privatifs non construits (jardins potagers ou d'agrément, prés, cours, ...). Nous pouvons en remarquer trois qui jouent le rôle de focalisateur.

Le premier est la place de l'église composée par un espace de dilatation, il donne une âme et une épaisseur au tissu urbain. Cette place très minérale, réhabilité dernièrement, mais en valeur les bâtiments qui la délimite. Il est à souhaiter qu'un travail identique devrait également être engagé sur les différentes rues et ruelles qui l'alimente.

Le second, moins urbain, mais aussi importent socialement, est l'espace constitué par la mare, le lavoir, l'abreuvoir et la fontaine. Répartie le long de la route départementale 68, nous sommes en limite du centre ancien et du développement naturel futur du village. Le lieu est donc stratégique. Il serait également utile d'envisager une mise en valeur de l'ensemble (petit patrimoine, voirie, mare, ... et haie de peupliers), en facilitent les accès sur le coeur ancien et anticipant sur le futur aménagement du terrain libre de toute construction en vis à vis avec le village.

Le dernier est l'espace qui s'articule autour du monument aux morts. Il peut être considéré comme un prolongement du précèdent. Sur le lieu, nous trouvons également, le cimetière, un abri bus, une cabine téléphonique, ... et une aire de stationnement destinée à l'auberge.

Ensuite, nous trouvons les nouveaux quartiers à l'urbanisation périurbaine le long de la route départementale 27. Les différentes opérations sont apparues principalement au grès des opportunités. La commune n'a connue que la création de 2 lotissements (lotissements Les Clapiés et Coraly). Nous avons donc une impression de mitage le long de la départementale. Cela nous donne à voir, une ponctuation de maisons, entre coupées d'espaces ouverts (rupture de l'urbanisation). Dans le futur, il risque d'apparaître des poches inexploitables en raison du découpage foncier, d'impossibilité d'atteindre la parcelle. Donc, dans un premier temps, il serait déjà utile d'étudier une hiérarchisation chronologique des terrains à ouvrir à la construction. Tout comme, un travail sur la R.D.27 pourrait être mené afin de lui permettre d'avoir une cohérence générale sur l'ensemble du village (secteur périurbain / carrefour / front bâti).

Dans le cadre de son futur développement, il sera primordial de maintenir, voir accentuer, l'émergence du clocher de l'église, de redonner l'image d'oasis sur le causse et d'envisager la création d'un nouveau centre d'équilibre du village.

TYPOLOGIE DES ESPACES

Bezonnes

Echelle : 50m 100m 200m 300m

MARIE Michel : Architecte DPLG - Urbaniste

LEGENDE

- Voie principale structurante
- Bâti dense
- Bâti aéré
- Front bâti
- Espace ouvert; rupture de l'urbanisation
- Foncier communal
- Mare

LES CLAPIES

LA COMBE

LASPEYRIERES

LACROIX

LESTOURGUIE

PUECHGROS

LAUBUGUE

LESTOUGUIE

LA ROUSIERE

CAMPS

LA GALAUBIE

LE PLAS

ILLAS

Grande densité urbaine du centre ancien (place de l'église)

Voie de distribution de la partie base du village (ancienne route de Rodez)

Rue de distribution des habitations au lieu-dit "Laubugue"

Lotissement au lieu-dit "La Croix"

Maison individuelle au lieu-dit "Les Clapiers"

Une des rues pour monter à la place de l'église

Ruelle piétonne (reste d'un pavage)

Espace ouvert sur la partie base du village d'une très grande qualité

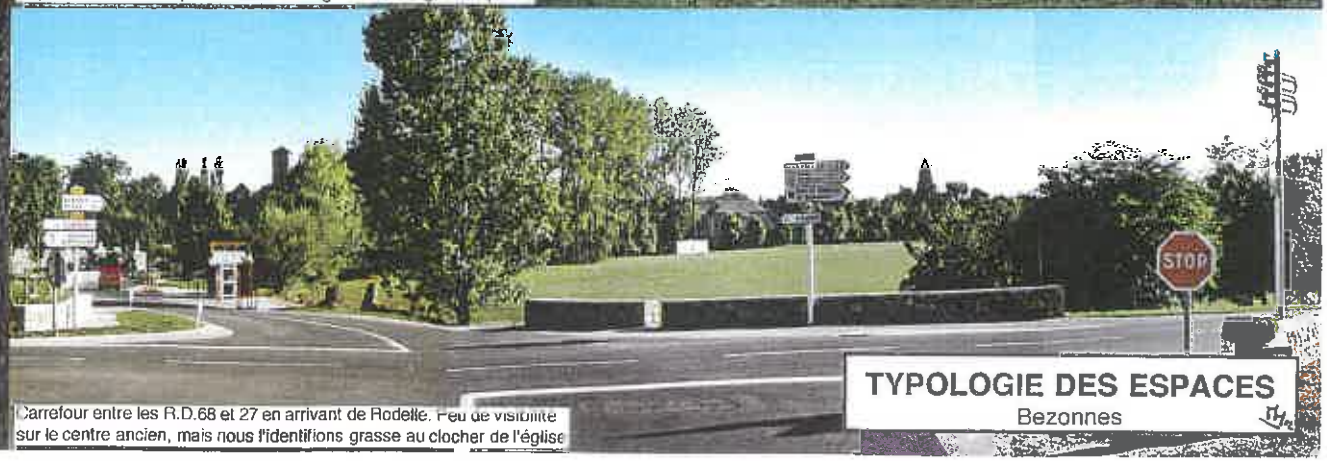

Carrefour entre les R.D.68 et 27 en arrivant de Rodelle. Peu de visibilité sur le centre ancien, mais nous l'identifions grasse au clocher de l'église

TYPOLOGIE DES ESPACES

Bezonnes

3.1.2.3.3 - Saint-Julien de Rodelle

Le village de Saint-Julien de Rodelle, était un passage obligé (anciennement traversé par la route de Rodez à Estaing) jusqu'à la création de la route départementale n°20.

Armature urbaine

L'armature urbaine est relativement simple, l'axe structurant (voie secondaire) apparaît bien comme le canal principal, mais il ne sert plus qu'à l'irrigation du bourg. L'axe principal est la R.D.20. En la parcourant, nous apercevons le clocher de l'église, il nous permet d'identifier le centre ancien. Les entrées depuis la départementale sont relativement désorganisées (espace ouvert, front bâti, ...).

Autour du patus, nous trouvons les quelques services et activités du village (école, salle des fêtes, station service, restaurant, bar, ...). Celui-ci est longé par l'axe structurant qui permet de localiser cœur.

Nous constatons qu'un stade de foot à être réalisé à l'extérieur du village. Il est à proximité de Saint-Eulalie. Le terrain a été bien moins torturé par le réseau hydraulique.

Typologie des espaces

Le cœur du village de Saint - Julien de Rodelle possède une physionomie de bourg rural. Nous y trouvons deux espaces de dilatation urbaine.

Le premier est le fruit du croisement le l'ancien route de Rodez à Estaing avec deux chemins. Il est utilisé comme noeud de circulation, mais également comme une aire de stationnement. Il est le long de l'église et nous trouvons à son centre une croix.

Le second est le patus que nous rencontrons en arrivant sur le village, derrière l'école. Ce lieu représente l'espace public le plus important, espace ou ce mélange le minéral et le végétal. Idéalement placé à l'entrée du village, cette espace à l'enjeu de grande importance pourrait être aménagé. Cet aménagement contribuerait de façon décisive à l'image et au fonctionnement du village. Il ne doit pas avoir comme usage unique le stationnement des routiers.

Comme nous l'avons dit au dessus, le cœur du village n'a pas ou peu évolué. Les constructions sont venues s'agglutiner le long de la départementale. Créant ainsi un front bâti relativement dense, mais non homogène. Une rupture de l'urbanisation est donc nettement apparente au lieu-dit "La Peyrade", à proximité du cimetière, du puits et du lavoir. Il est peu être utile de réfléchir à une extension de l'agglomération dans cette direction.

Lavoir

Four communal

Clocher de l'église

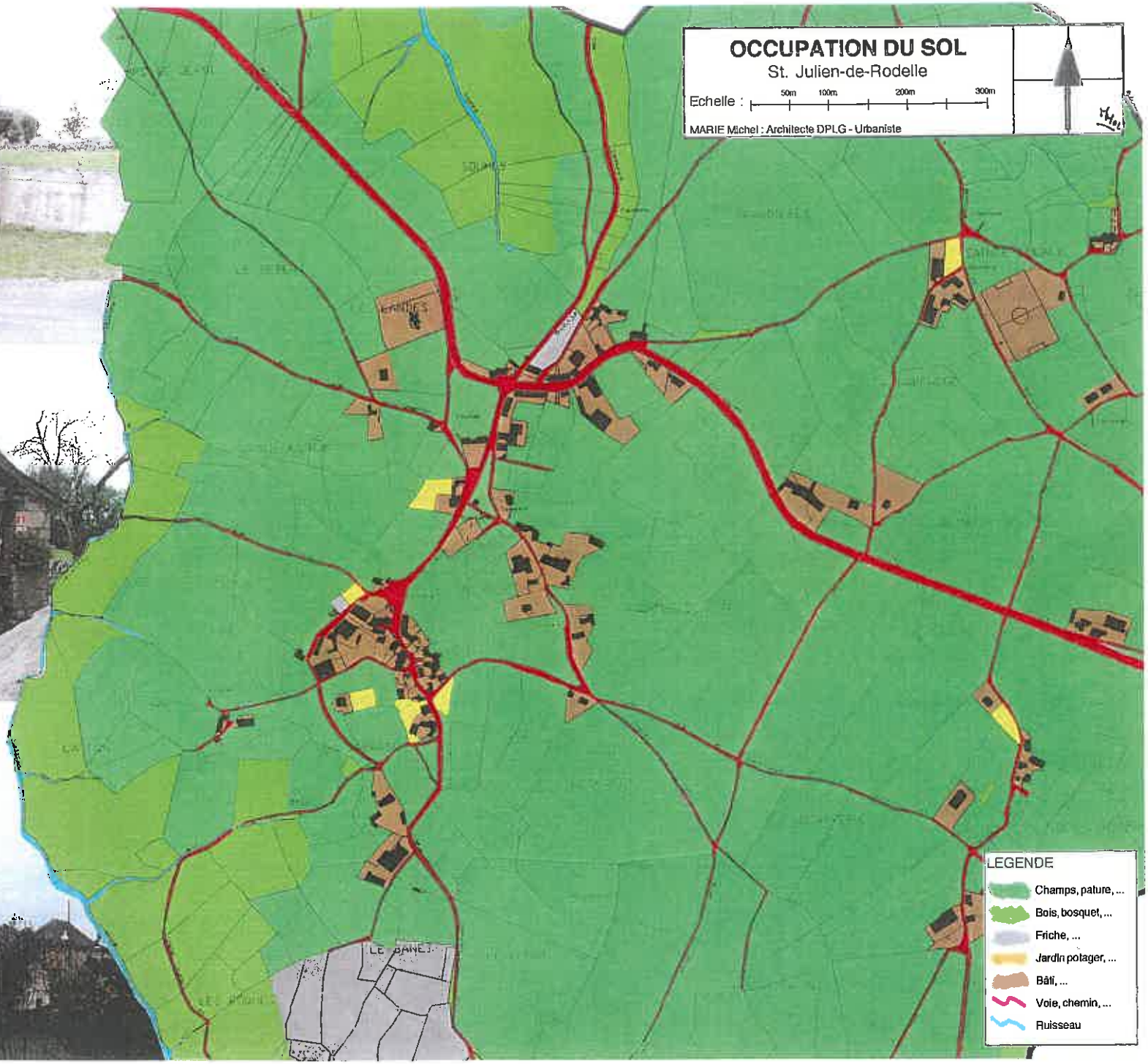

R.D.20 : entrée Ouest du village depuis Estaing et Villecomtal

R.D.20 : entrée Est du village depuis Bozouls

Carrefour de distribution de l'ancien village

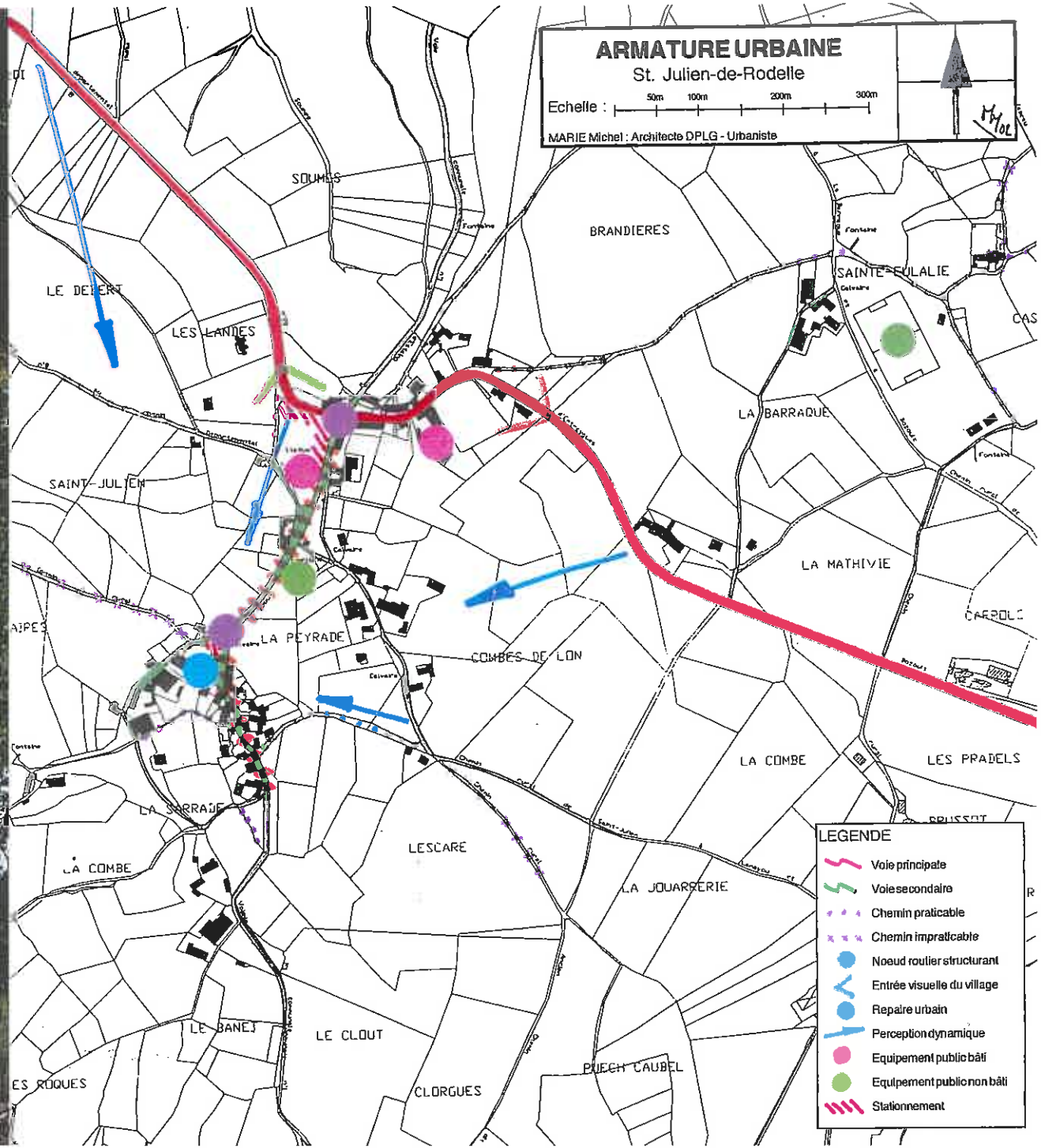

V.C. n°1 et église (repaire urbain)

V.C. n°1 : ancienne route de Rodez à Estaing

V.C. n°1 arrivé Nord sur le centre ancien

Route au lieu-dit "La Sarrade"

Route de Brussot à St. Julien

V.C. n°1 : vue depuis l'église

Chemin dans le centre du village.
Il donne sur le four communal

Chemin en terre, lieu-dit "Le Debert"

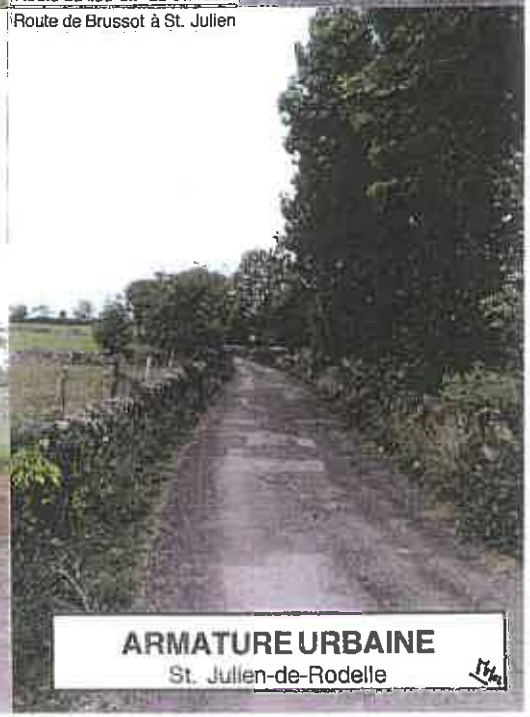

ARMATURE URBAINE

St. Julien-de-Rodelle

Le bâti sur la V.C. n°1 est construit en mitoyenneté

Espace ouvert entre le village ancien et la partie plus récente de celui-ci

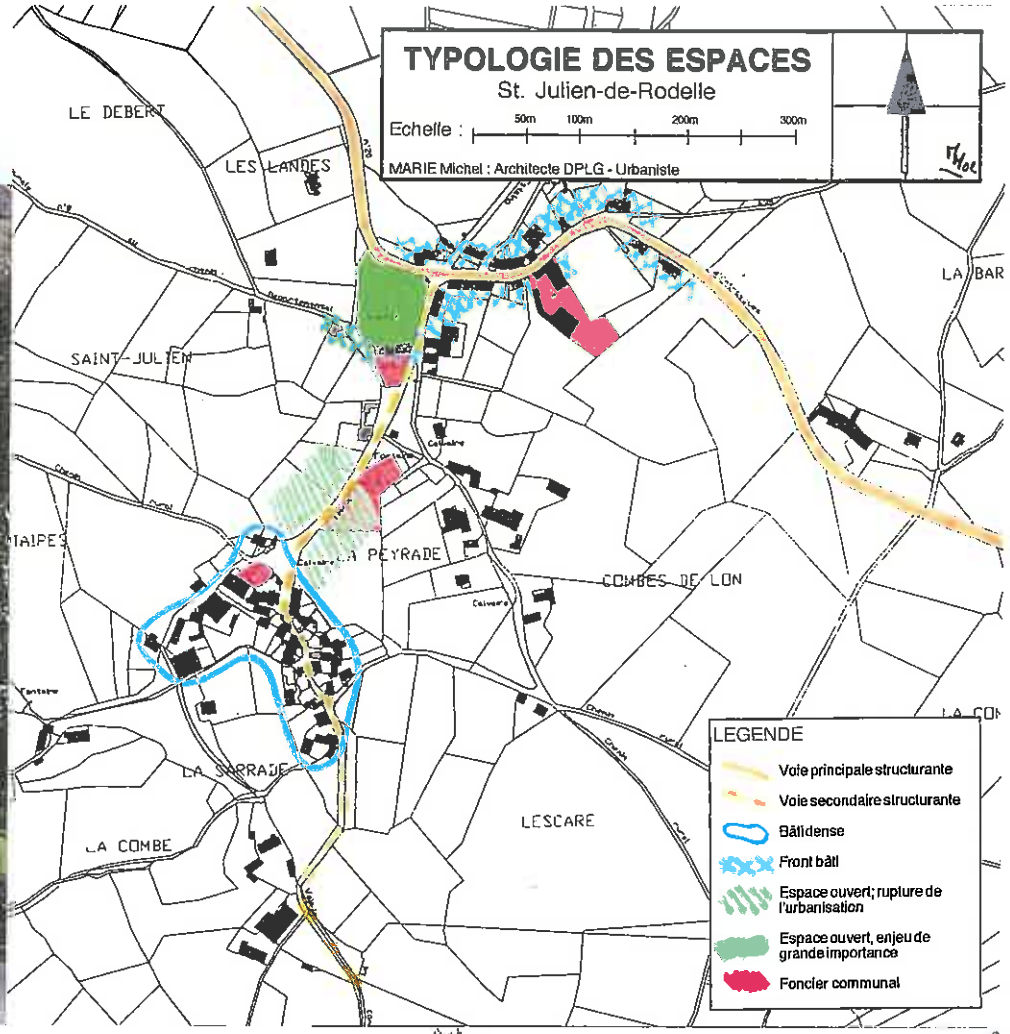

Vue du "Patus" qui libère un grand espace" libre depuis la R.D.20.
Il ouvre également une fenêtre sur le centre ancien (repaire urbain : église)

3.2 - Analyse l'état initial de l'environnement.

3.2.1 - ANALYSE DU PAYSAGE

L'homme qui peu à peu a façonné les paysages en travaillant la terre a renforcé cet état en y introduisant ses constructions réalisées avec des matériaux locaux, qui de se fait, s'harmonisent parfaitement avec l'espace minéral environnant. Le climat, la nature des matériaux, les besoins fondamentaux ont conduit l'homme à modeler son cadre de vie, de travail, d'habitat, ... et de produire une architecture vernaculaire propre à chaque site. Elle nous semble aujourd'hui sans vie, car inoccupée. Les rideaux des fenêtres ne bougent plus, mais, ces constructions sont toujours pleines de poésie et d'humanité.

Les 26 pages ci-après sont issues de l'étude paysagère de Madame Chabrol-Rey (paysagiste)

LES GRANDS CARACTERES PAYSAGERS DE LA COMMUNE

CARTE DES UNITES PAYSAGERES

Définition :

Unité paysagère :

Les paysages sont composés d'un certain nombre de surfaces, structurées selon les mêmes règles, et comprenant les mêmes éléments (le vocabulaire paysager) : dans ces zones, le paysage interne a les mêmes caractéristiques, une unité de paysage y règne. C'est une "unité paysagère".

Les règles propres à chaque unité et les liaisons entre les unités déterminent "la sensibilité", c'est à dire la capacité de ce paysage à absorber ou non des modifications.

Sensibilité paysagère :

C'est la capacité d'une unité à accepter la modification d'une partie des règles ou à accueillir des éléments nouveaux sans que son unité en soit affectée autrement que ponctuellement. Une unité paysagère "fermée" et composée d'éléments nombreux sera "peu sensible" alors qu'une unité paysagère "ouverte" et composée par quelques éléments sera "très sensible" sur toute sa surface à de petites modifications.

Légende

- Limites communales
- Le Causse non cultivé, non habité
- Les zones de culture : le Causse et le Rougier
- La vallée du Dourdou et Rodelle
- Les hameaux et les fermes

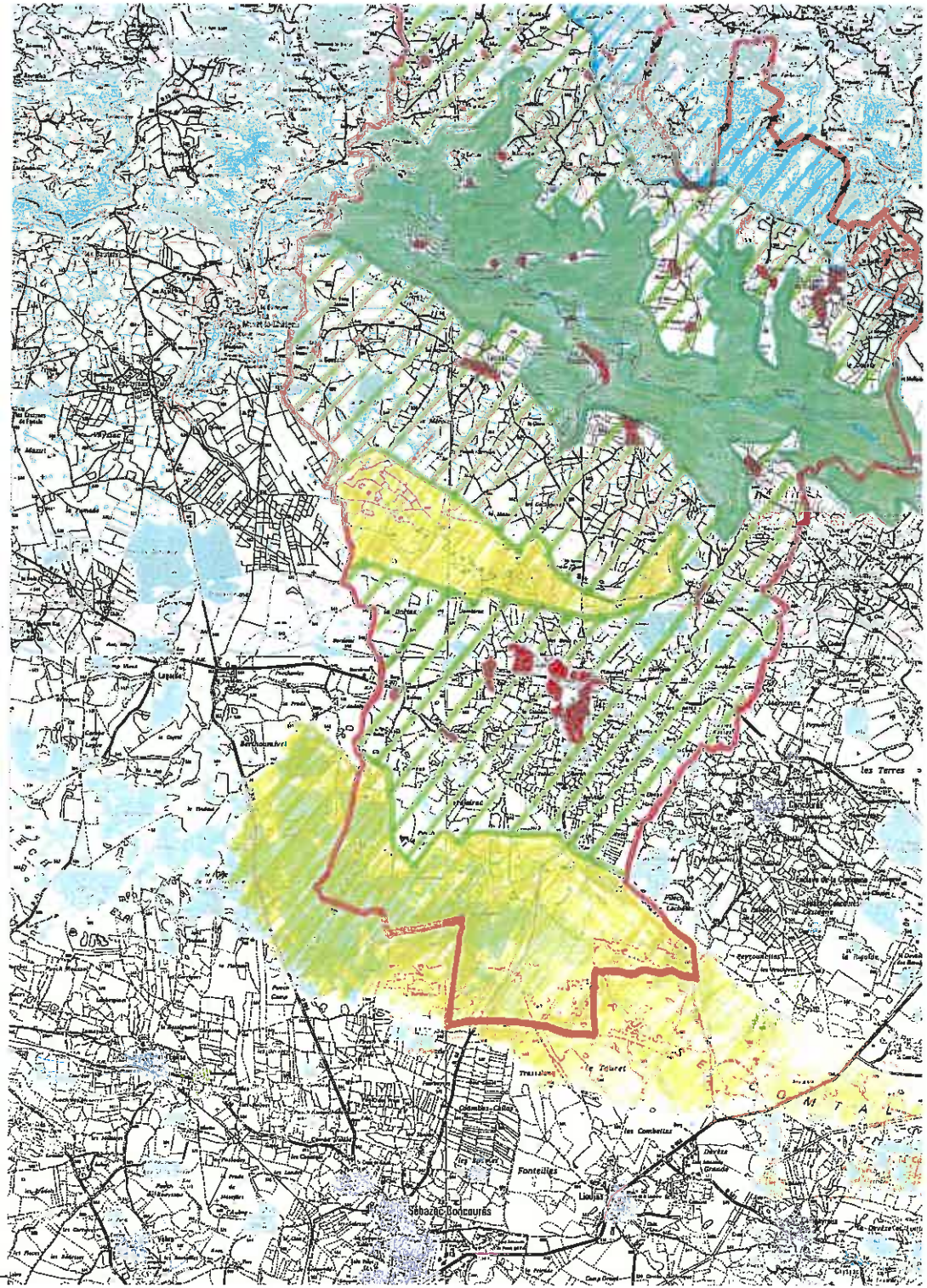

LES UNITES PAYSAGERES

1 Le causse non cultivé, non habité

Paysage : espace doucement vallonné occupé par des pelouses rases et des massifs de genévriers, c'est un terrain ouvert à la vue, sans structure, **qui est très sensible à toute modification visible et à l'implantation de structures verticales (bâtiments, lignes électriques...)** Ce territoire pour lequel les habitants ont voté l'absence de clôtures, même électriques et amovibles qui auraient permis le pâturage, représente dans le cadre rural policé de la commune une véritable "bouffée d'oxygène" car il est constitué de milieux à peu près naturels complètement libres à la circulation quand tout le reste de l'espace est artificialisé et clôturé au service de l'agriculture et de l'élevage.

"D'après un document touristique sur Bozouls"

Photo aérienne 1/20 000

①

LES UNITES PAYSAGERES

2 Les zones de culture : Le Causse, le Rougier

Paysage : **grandes parcelles clôturées et vallonnées.** Les mouvements de terrains sont plus ou moins profonds mais toujours présents et les limites des parcelles sont toujours matérialisées.

① Quand on est sur le Causse les limites sont des haies arbustives et taillées soutenues parfois par des plantations de noyers et par des murets de pierre en limite de voirie.

② Quand on est dans les terrains plus profond du Rougier (grès rouges et terres rouges) les clôtures sont formées par des **haies arborées de grande taille.**

Photos aériennes 1/20 000

Le Causse cultivé

Les plateaux du Rougier cultivés

Saint-Julien-de-Rodelle

②

2 Les zones de culture : Le Causse, le Rougier (suite)

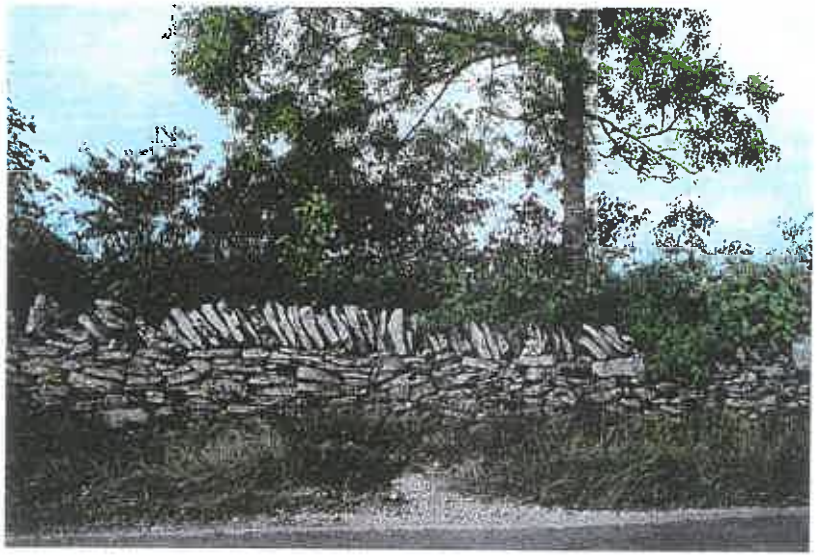

③ Dans les terrains calcaires les limites, **en bord de chemin ou de route, sont renforcées par un mur de pierre sèche,** en plus ou moins bon état, parfois très beau avec les rangées de pierres de couronnement posées verticalement pour accroître le poids et hérisser le sommet de mur. Ces murs sont visuellement importants car ils marquent la limite entre les espaces publics de la route et ceux privés des champs. Nous les retrouvons dans tous les hameaux où ils structurent les rues. Ils constituent un élément fort du vocabulaire paysager.

2 Les zones de culture : Le Causse, le Rougier (suite)

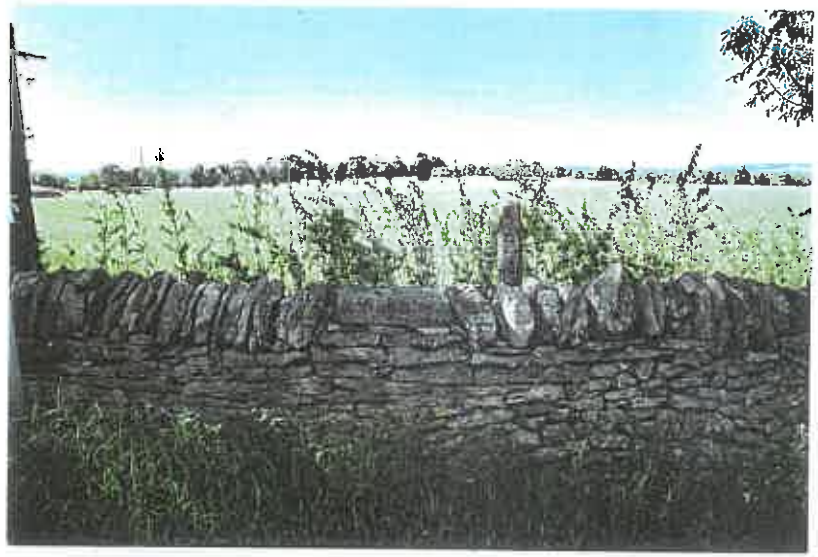

Le Causse : les champs cultivés avant Bezonnes

④ Les cultures sont soit des prairies soit des labours. Il n'y a pas de plantation de fruitiers en dehors des bord de route ou quelques fruitiers de plein champs.

L'ensemble de ces caractères topographiques et d'occupation des terrains donne des vues toujours courtes où le détail domine et où la ligne d'horizon est toujours une ligne d'arbre.

Les deux secteurs bien que géologiquement différents offrent des paysages similaires et structurellement semblables, cependant les ambiances y sont différentes en été car le Causse est beaucoup plus sec et en hivers car les terres nues et labourées vont jouer selon leur couleur, particulièrement forte dans le Rougier.

Le plateau du Rougier :
les champs cultivés autour de Saint-Julien-de-Rodelle

LES UNITES PAYSAGERES

2 Les zones de culture : Le Causse, le Rougier : conclusion

La sensibilité paysagère de ces deux secteurs est faible car les vues, relativement vastes, sont toujours complexes, vallonnées et sont capables d'absorber des modifications variées (bâtiments, coupes...) qui ne sont plus visibles dès que l'on a dépassé le point de vue.

Nous n'avons pas repéré d'atteinte grave dans ces secteurs à l'exception :

- du terrain de stockage de containers jaunes et de compost végétaux qui est situé juste après le passage dans le Causse Comtal.

Dans ce cas l'ampleur de la modification (plusieurs milliers de m² sont concernés), la teinte des containers (jaune vif), la hauteur des tas de compost et la situation du terrain à la limite du Causse et de la zone cultivée qui fait que les arbres sont rares et peu élevés, tous ces éléments font que cette unité de stockage n'est pas du tout intégrée et qu'elle choque dans ce cadre rural simple et équilibré.

- Sur la route D 20, Le garage et son stock de voitures. Dans ce cas la situation en bord de route, la disparition complète des éléments structurants et l'aspect semi-industriel en rase campagne empêche toute intégration de cet établissement.

3 La vallée du Dourdou et Rodelle

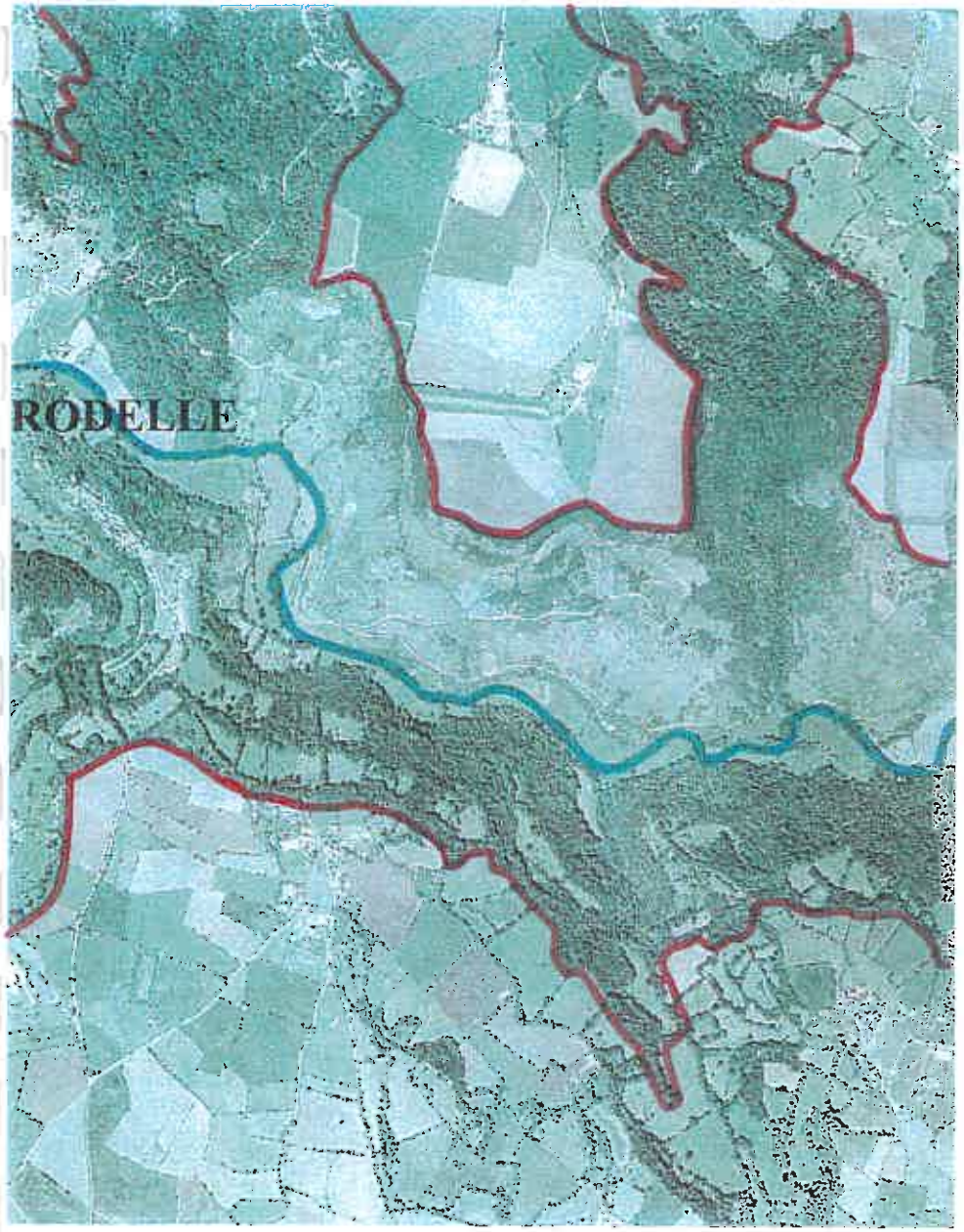

Cette unité paysagère et géographique constitue l'élément paysager remarquable unifiant des différentes communes situées le long du Dourdou.

La vallée encaissée et sinueuse du Dourdou est cultivée et habitée dans le fond comme sur les pentes bien exposées. L'adret et l'ubac sont très contrastés. L'ubac est essentiellement boisé tandis que l'adret est exploité en prairie ou champs. En face de Rodelle, et sans doute lié au terrain qui doit être encore calcaire à cet endroit là, des vignobles ont longtemps exploités cette magnifique exposition. Quelques un sont encore là, taches de couleurs vives qui encadrent la route à l'automne, avec leurs murs de soutènement et leurs mazets de vigne. S 'agissait il des mêmes vignes qu'à Marcillac qui sont actuellement remises en culture ?

La sensibilité de cette unité paysagère est importante malgré la diversité et l'imbrication des éléments qui la composent. **Cette sensibilité vient de la visibilité de tout l'espace** qui est la caractéristique principale et originale de cette unité paysagère. Toute modification (route, maison, bâtiment agricole, plantations de résineux menées industriellement, terrassements...) seront visibles de plusieurs endroits et selon leur facture risquent de détruire la **complexité harmonieuse qui caractérise cette unité paysagère.**

La route dans les bois en descendant vers le Dourdou

La vallée, le contraste entre l'adret et l'ubac, et le rocher de Rodelle

Rodelle isolée dans la vallée du Dourdou,
vue à partir des vignes rescapées des coteaux sud

Le canal du moulin

Fermes bâtiments agricoles en fond de vallée :
grés et calcaire se mélangent,
les teintes sont soutenues et contrastées

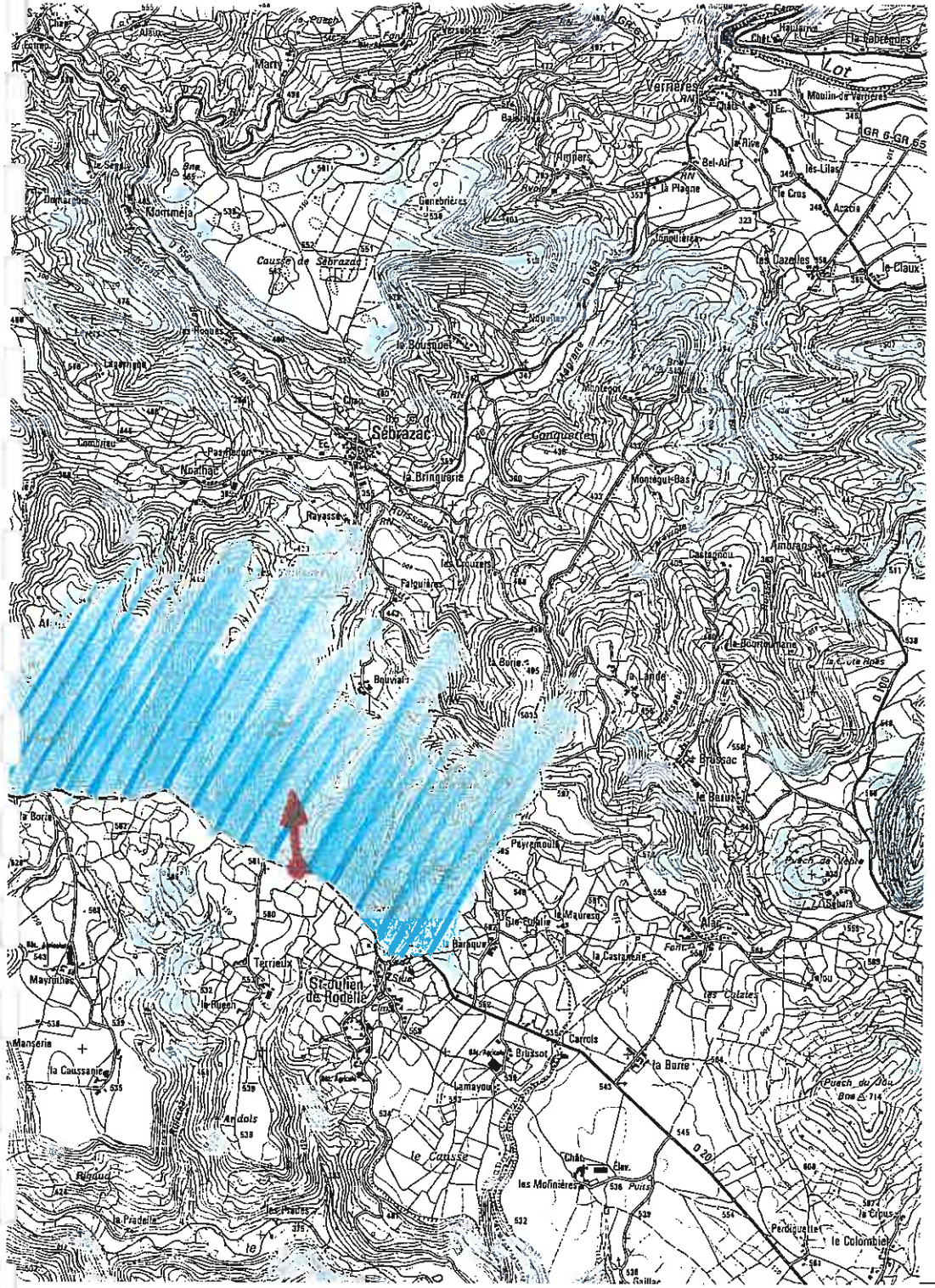

LES UNITES PAYSAGERES

4 La route des points de vue

La route D 20 est située sur une ligne de crête et offre plusieurs points de vue sur la vallée Nord de Sébrazac et la vallée du Lot. Cette caractéristique paysagère suffit à lui donner une autonomie par rapport à l'unité qu'elle traverse, car les regards sont alors naturellement orientés vers les lointains et toutes les "fenêtres" dans la végétation deviennent importantes. Tout ce qui se passera derrière ces ouvertures sera important et sensible.

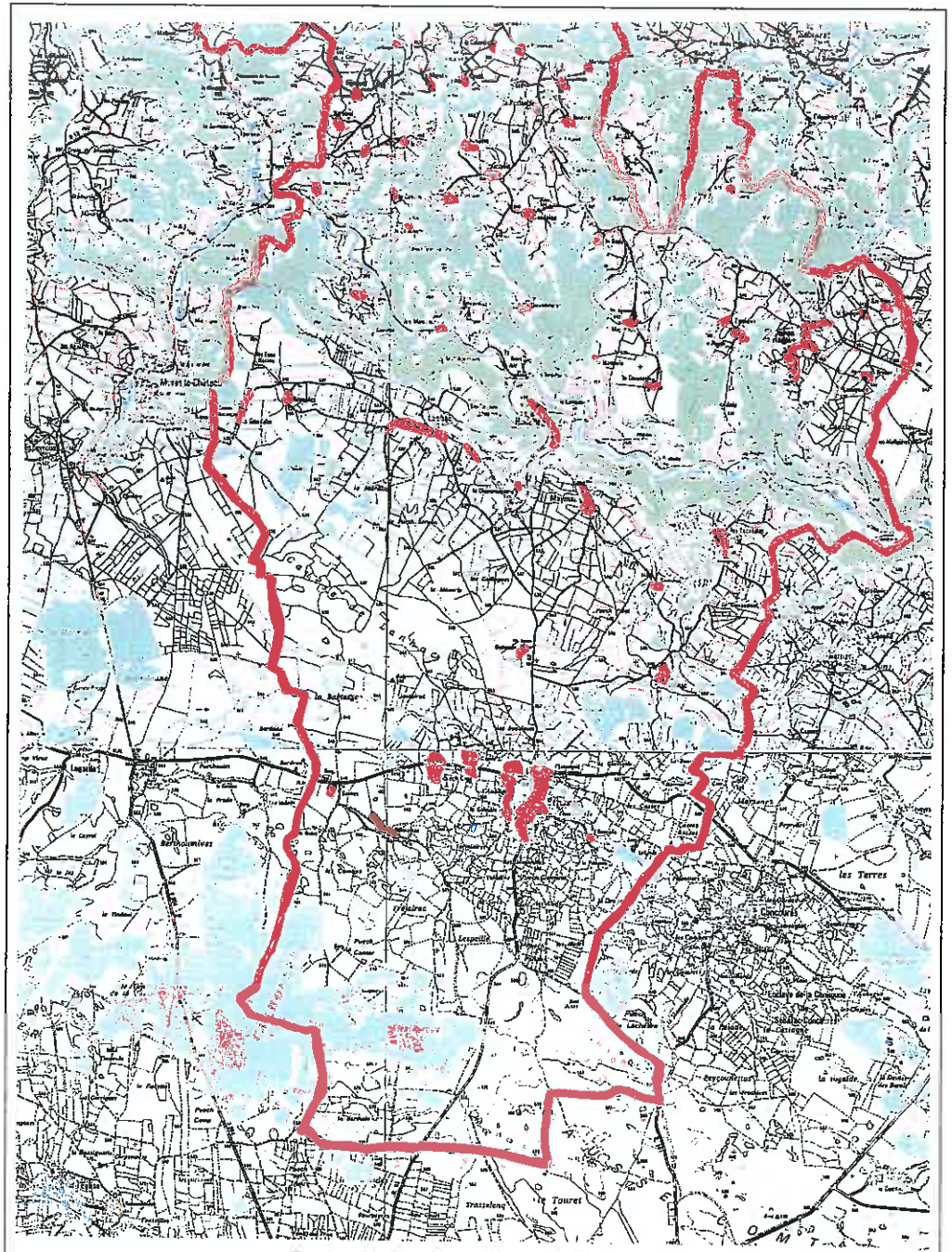

Carte de la répartition de l'habitat

LES UNITES PAYSAGERES

5 Les hameaux et les fermes

C'est l'habitat qui fait la différence entre les terres du causse Comtal et celles du Rougier. Dans le premier ce sont des hameaux alors que dans le second ce sont des fermes dispersées et isolées à l'exception de Saint-Julien-de-Rodelle. Mais si le matériaux de construction change radicalement du calcaire jaune ocre au grè rouge sombre débité en pavé ou en grands éléments d'encadrement sculptés, l'organisation de l'habitat est le même.

Cette organisation est remarquable a plus d'un titre et avec la typologie de l'architecture vernaculaire et sa qualité elles donnent des hameaux ou des villages très beaux.

LÉDENAC ET SON CHÂTEAU

Photo aérienne 1/10 000

Carte topographique 1/25 000

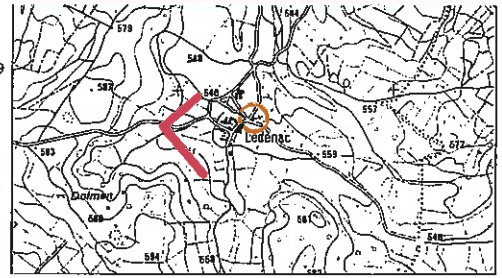

Point de vue

Eglise

LES UNITES PAYSAGERES

5 Les hameaux et les fermes : BEZONNES

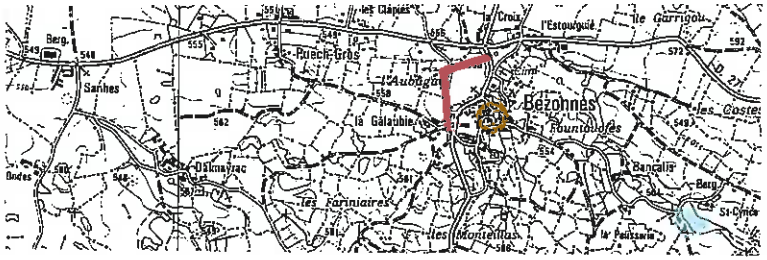

BEZONNES vue sur le cœur ancien du village

LEDENAC L'arrivée dégage une belle vue sur le hameau et son château.

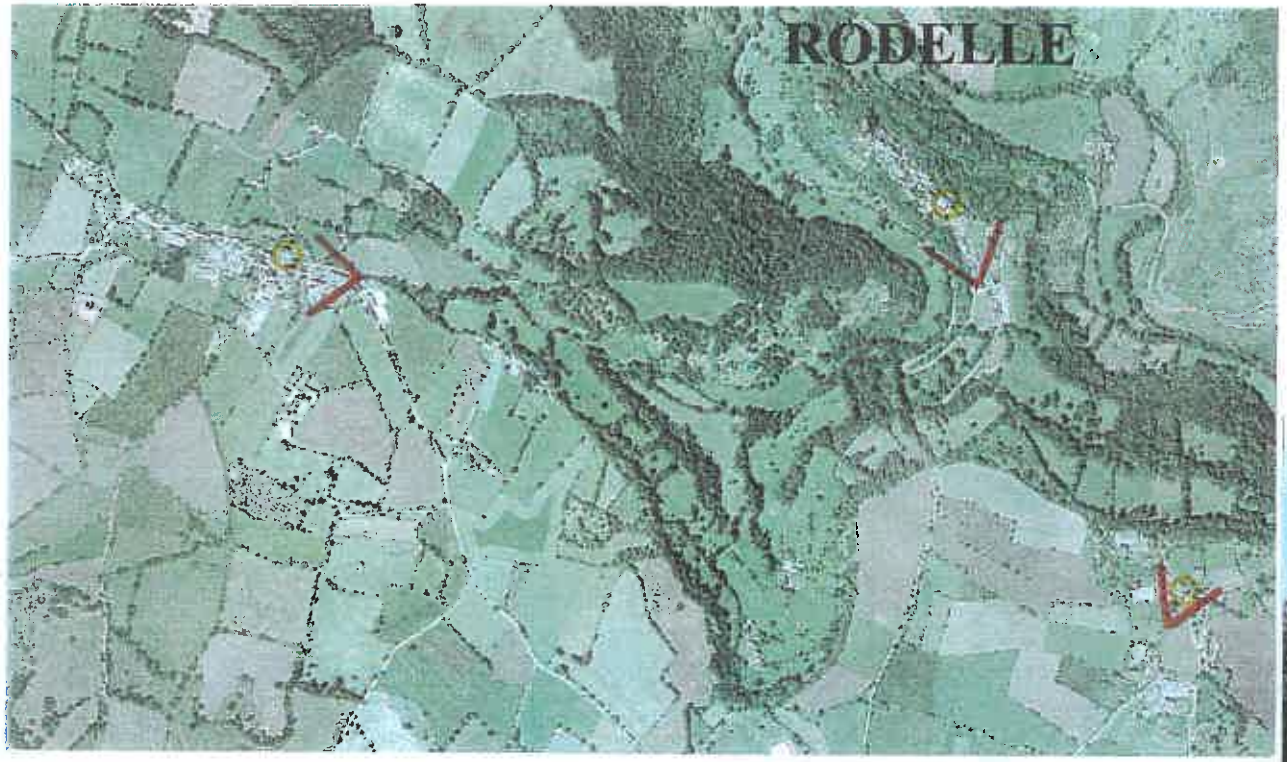

Carte topographique
1/25 000

Point de vue

Eglise

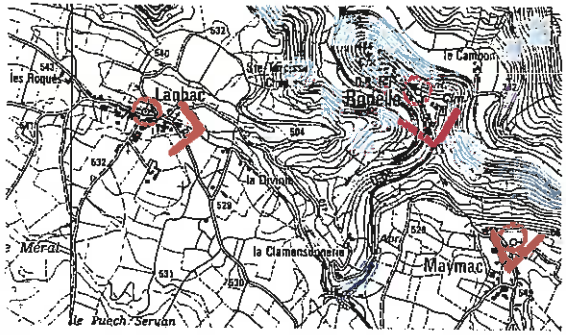

Photo aérienne
1/10 000

RODELLE : l'arrivée et la place de l'église

LES UNITES PAYSAGERES

5 Les hameaux et les fermes : RODELLE - LANHAC - MAYMAC

LANHAC hameau structuré en rue et dont la très belle église marque le centre

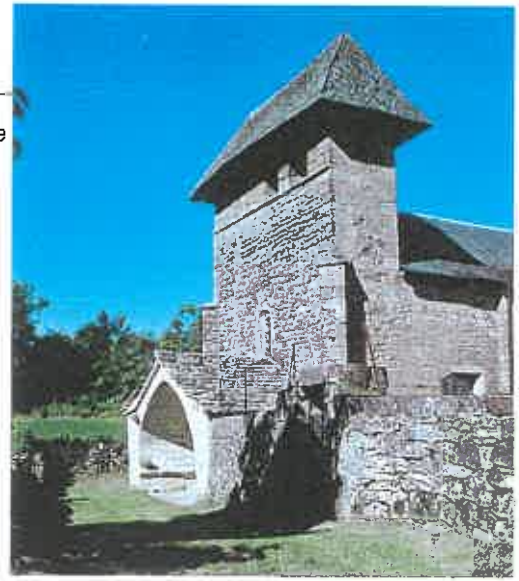

À MAYMAC hameau éclaté autour d'un champ triangulaire, la chapelle est isolée

LES UNITES PAYSAGERES

5 Les hameaux et les fermes : SAINT-JULIEN-DE-RODELLE - SAINTE-EULALIE

SAINT-JULIEN-DE-RODELLE : vue Est du village

Carte topographique 1/25 000

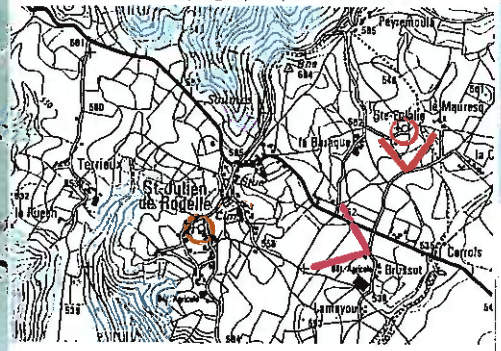

Point de vue

Eglise

Photo aérienne
1/10 000

Le restaurant de Saint-Julien-de-Rodelle
en bord de route (RD 20)

SAINTE-EULALIE

5 Les hameaux et les fermes : FIJAGUET - SARREMÉJANE

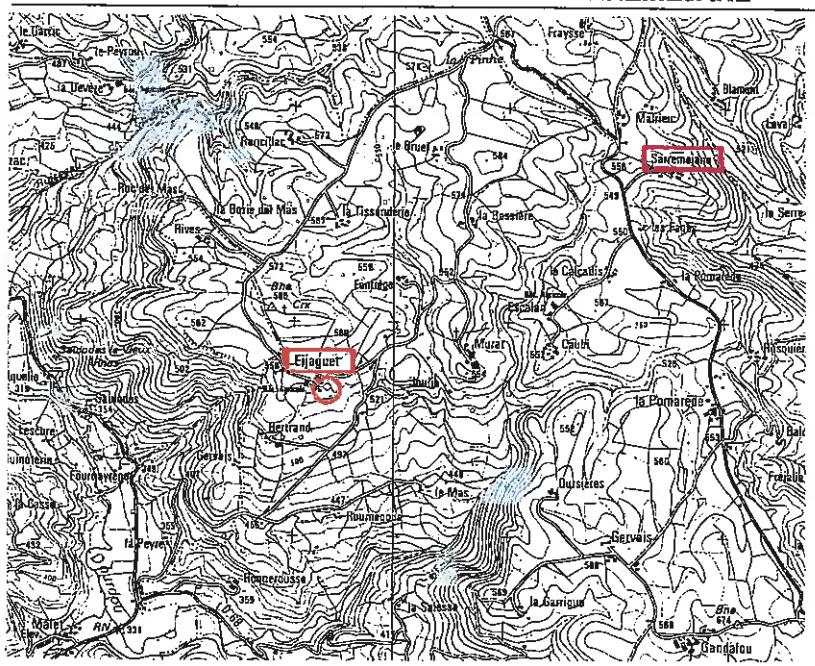

Carte topographique
1/25 000

Point de vue

Eglise

Eglise du hameau de FIJAGUET

SARREMÉJANE : Une ferme parmi d'autres dans le Rougier, l'imbrication des bâtiments agricoles forme un tout harmonieux

LE VOCABULAIRE PAYSAGER DE L'HABITAT

1 Les murs

Les murs de clôture, limite entre l'espace public et privé sont souvent remarquables. Les murs anciens ont été suivis de reprises ou de constructions neuves qui ont introduit une variation dans ce qui était très uniforme il y a seulement 50 ans.

2 Les portails

Ils sont en pierre et peuvent être très importants comme ce portail à LANHAC dont la toiture abrite un pigeonnier ▼

▲ *Centre de BEZONNES* ▼

A BEZONNES ▶

3 L'espace libre

L'espace libre entre la rue ou la route proprement dite, et le mur de clôture. Bord de route enherbées, carrefour "inutilement" vaste où une prairie occupe l'espace central, champ inclus dans l'habitat. Bizarrement, dans ce pays où les terres agricoles sont si soigneusement encloses et cultivées il existe des vides dans les agglomérations. Vides utilisables par tous et servant sans doute à des moments de l'année, et ouverture visuelle des champs privés inclus dans l'habitat.

SAINT-JULIEN-DE-RODELLE

3 L'espace libre (suite)

Cette structure de vide volontaire forme un contraste avec le bâti qui est concentré en masse. On a soit des petits noyaux d'habitat ancien de maisons contiguës séparées par des ruelles étroites, soit des ensembles bâtis de maison d'habitation et de corps de ferme isolés les un des autres par des vides (cour, champs, chemins, places...). Les constructions peuvent être disposées les unes par rapport aux autres de façon complètement différentes : on ne lit pas d'ordre ni de règle simple dans l'organisation de l'habitat ni dans les échelles des constructions. Il résulte de cette structure étonnante une sensation de liberté et d'individualisme et cela malgré les chapelles et les églises qui marquent l'autonomie de ces agglomérations mais sans jamais leur donner un caractère villageois.

4 La végétation

Les arbres sont plus nombreux, plus grands et plus variés dans les agglomérations et particulièrement à Bezonnes.

5 Les monuments publics

Les chapelles, les calvaires, les bassins publics, les salles communes, les restaurants et cafés, les monuments aux morts marquent les hameaux.

Chaque hameau a son caractère original, une forme générale qui lui est propre justifiant que les agrandissements (bâtiment agricole, maison d'habitation...) s'implantent en tenant compte des nombreux critères propres à l'agglomération.

LES ROUTES ET LES CHEMINS

La commune présente un réseau viaire extrêmement dense dont la qualité esthétique mérite d'être signalée. Les arbres, les bas-côtés herbeux et les clôtures sont les ornements de ces chemins, toujours menacés de simplification ou d'élargissements destructeurs.

La standardisation de l'agriculture et la concentration des propriétés agricoles constituent d'autres menaces sérieuses pour l'immense linéaire des murets de pierre, véritable patrimoine modeste communal, entretenu par les individus, tant qu'ils en ont le temps et les moyens.

Ici les murets de pierre, ou la haie d'aubépine ont été remplacés par une simple clôture.

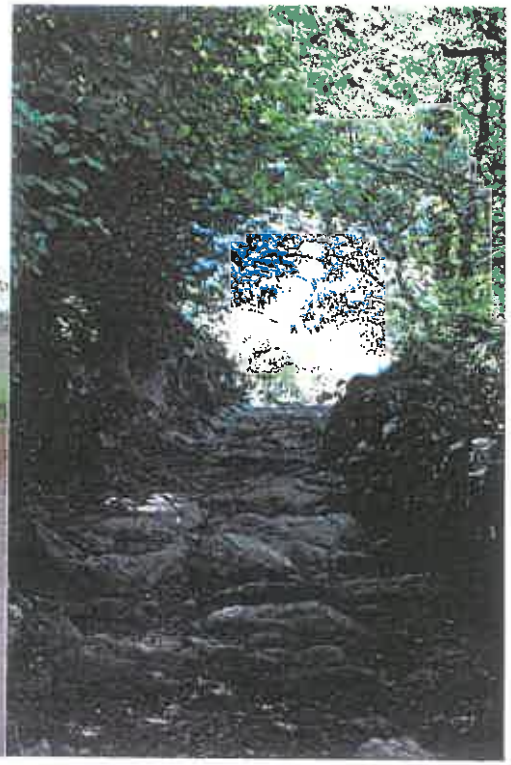

LES CÔNES VISUELS REMARQUABLES

Malgré l'étendue du territoire, les points de vues sont rares : les haies en sont responsables et fragmentent la plus part des vues. Les quelques panoramas ont d'autant plus d'importance !

1 BEZONNES

① L'entrée Sud, très rurale et boisée, marquée par la petite ferme cernée de ses murets de pierre.

② L'entrée Nord marquée par le parking de la maison du Causse trop grand et trop nu, est encadrée par des murets de pierres moussues.

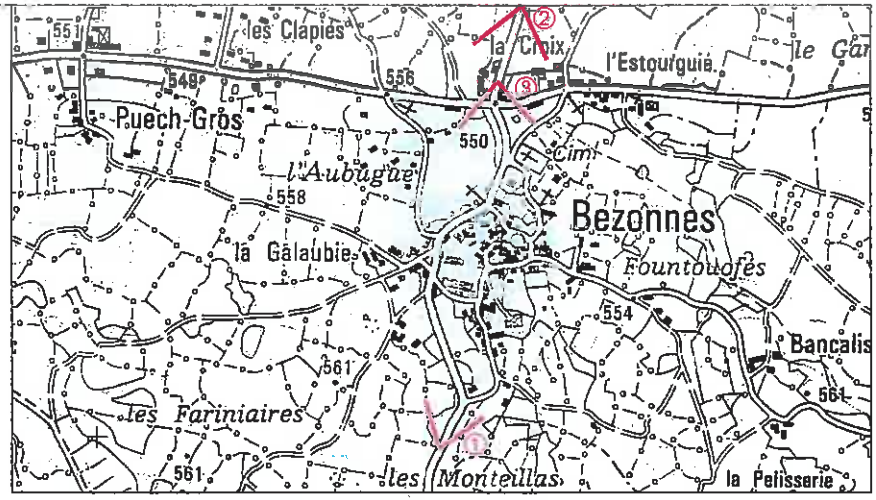

Carte topographique des points de vue

①

L'entrée sud

②

L'entrée nord

LES CÔNES VISUELS REMARQUABLES

1 BEZONNES (suite)

③ Le grand carrefour récemment aménagé et d'où l'on a une vue sur le centre historique de Bezonnes, le rideau de peupliers qui filtre les vues, la grande prairie bordée par l'étang.

Cet ensemble est exceptionnel de quelque point d'où l'on se place. La prairie est un lieu particulièrement sensible et son aménagement devra être particulièrement réfléchi.

La vue sur le centre ancien devra être conservée.

Il n'y pas de cône visuel remarquable sur les deux entrées de la RD 27, mais l'extension des lotissements, des constructions le long de la route va rapidement créer :

1 - un problème paysager s'il y a destruction des haies naturelles comme on peut déjà le constater même si on ne peut guère se l'expliquer !

2 - un problème de sécurité routière pour les accès, les sorties et les circulations piétonnes pour lesquelles rien n'est prévu actuellement.

Propositions :

- ➪ Conserver l'entrée Sud telle qu'elle est, arrêter l'urbanisation avant la maison de façon à maintenir son isolement.
- ➪ Aménager le parking de la maison du Causse
- ➪ Conserver les vues sur le centre du village à partir du carrefour et garder une grande bande végétale le long de l'étang et de la route.
- ➪ Aménager les abords du lavoir et de l'abreuvoir.
- ➪ Gérer les abords de la RD 27 et les sorties des lotissements.

③

Le carrefour au centre du village

2 RODELLE

Le site très exceptionnel du village a induit un habitat imbriqué qui, après un abandon important s'est fortement réduit. Actuellement il n'y a plus de ruines, toutes les maisons ayant été restaurées ou détruites. Le village est très pittoresque dominé par le rocher de tuf bigarré et sa végétation. Les espaces libres sont rares, jamais abandonnés, ils forment un équilibre harmonieux avec les bâtiments.

L'entrée sud du village est le seul lieu encore en transformation dans cet ensemble qui est fixé pour quelques années. Un parking nouvellement créé, un champs où devrait se construire une habitation dans le prolongement de la mairie, voilà les deux "aménagements" en cours de Rodelle.

Malgré sa position spectaculaire, Rodelle est très peu visible et il faut le regretter.

En co-visibilité avec le village, de l'autre côté du ruisseau, un petit bâtiment en cairon, non enduits, "caché" et signalé à la fois par une plantation de résineux (les seuls sur ces pentes boisées de hêtres, frênes et chênes magnifiques) se trouve à la même altitude que le village. Ce mazet servirait d'étable, ce que ne justifie pas l'arrivée d'une ligne électrique importante à sa hauteur.

Si ce bâtiment profite d'une vue magnifique sur le village, le contraire est hélas vrai aussi ! La co-visibilité est totale !

L'existence même de cette construction, non finie, sa situation en co-visibilité avec le village, sa position dans l'axe même du cône de visibilité remarquable et très bref que l'on a en arrivant à Rodelle, tout le désigne comme une atteinte extrêmement grave au site de Rodelle.

▲ ①

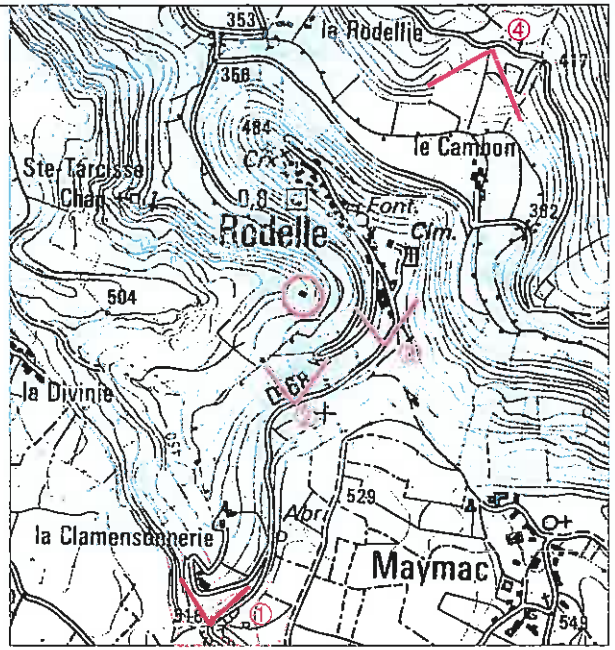

Carte topographique des points de vue

◀

Par la route en corniche venant du Sud, deux rapides points de vues sont possibles avec le vallon de la Clamensonnerie, les corps de ferme, et le village parfaitement éclairé. C'est aussi là qu'un petit bâtiment nu planté à la hauteur du village et de l'autre côté du versant se situe, entre le visiteur et le village !

② ▶

2 RODELLE (suite)

③ L'arrivée sur le village d'abord resserrée, passé le calvaire, véritable seuil du village, s'ouvre trop rapidement sur le parking nu, le point de tri sélectif avec ses containers, et au-delà, de la vallée que l'on peut admirer à partir du parking, le versant de la vallée et ses terres en friche. A gauche le hangar agricole, la prairie en pente raide et les noyers.

2 RODELLE (suite)

④ L'arrivée sur Rodelle par Saint-Julien est fort différente. La vue du village à partir du versant sud, bien que lointaine et à contre jour est spectaculaire. Après, la montée au village, étroite et écrasée par les pentes, ne nous laisse que deviner le village.

Propositions :

- ⇨ Dégager les points de vues que l'on a sur Rodelle en arrivant de Bezonnes.
- ⇨ Déplacer le bâtiment qui coupe la vue et enlever la végétation persistante qui l'entoure et est en contradiction avec le reste du cadre végétal de ce vallon.
- ⇨ Aménager paysagèrement l'arrivée de Rodelle, les abords du calvaire, de la grange, et aménager le parking.

3 SAINT-JULIEN-DE-RODELLE

Le village est tangent à la RD 20 et son éloignement remarquable (et historique) est inscrit dans la place vide et enherbée qui borde la route à son inclinaison. Ce vide permet une vue sur les bâtiments dont l'école, qui lui tourne le dos. L'étude du CAUE parle du "patus" et propose des aménagements paysagers visant à légèrement structurer l'espace sans lui supprimer son ampleur.

Le cône visuel dégagé par cette prairie est une caractéristique forte de Saint-Julien-de-Rodelle. Il faut le conserver en le mettant en valeur, en particulier par un traitement des limites entre la route et le champ lui-même.

Propositions :

- ⇨ Structurer les abords entre la route et le "patus"
- ⇨ Conserver ce vide dans la mesure où il est utilisé au cours de manifestation
- ⇨ Structurer cet espace par des plantations au contact des bâtiments de l'école

4 LÉDENAC

① Le hameau se découvre de la route qui descend vers lui. Deux prairies en contre-bas de la route, à droite, servent de glacis à la vue du château et des maisons serrées autour. Cette très belle vue serait détruite si des villas s'installaient comme l'a déjà fait une maison dans les champs en contre-bas.

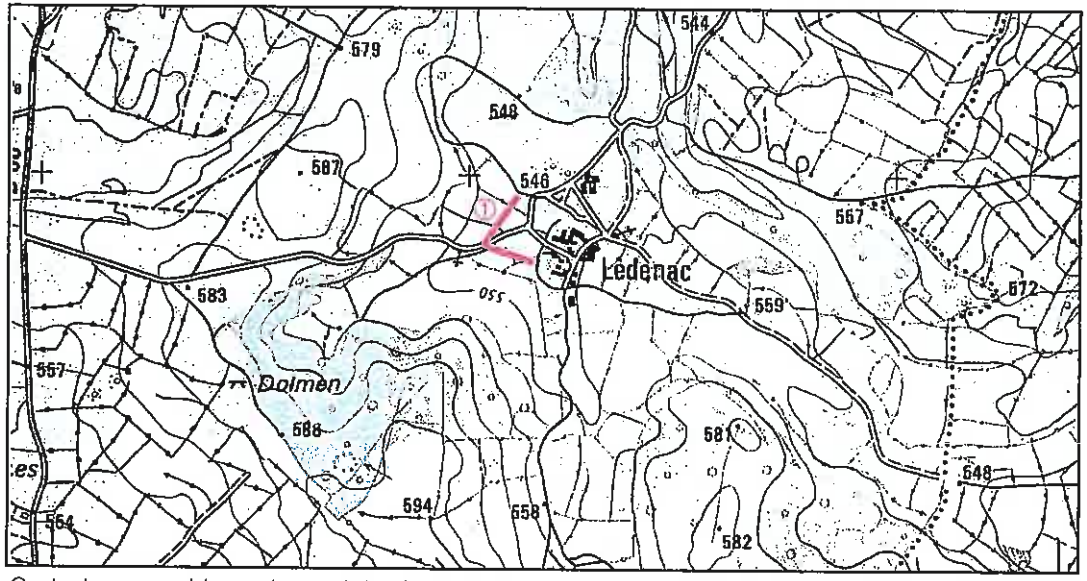

Carte topographique des points de vue

Propositions :

- ⇨ Interrompre l'urbanisation à l'entrée de Lédenac,
- ⇨ Aménager les abords du bâtiment agricole situé en face de l'entrée dans la propriété du château.
- ⇨ L'urbanisation peut, d'un point de vue paysager, s'étendre à l'est de l'agglomération et au sud.

Les autres hameaux (Lanhac, Maymac, Dalmayrac, Les Escabrins, Savinhac, La Coste, Fijaguet...) ne présentent pas de point de vue global et remarquable sur leur habitat.